

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'g), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux Etats-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. V

MONTRÉAL, MAI 1904

No 5

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS-DETAILLEURS DE NOUVEAUTÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Assemblée mensuelle du 15 avril 1904

ÉTAIENT présents: MM. J. O. Gareau, président, Z. Arcand, A. Rouleau, Thomas Oakes, Armand Giroux, A. Lefebvre, Israel Cardin, O. Barbeau, W. N. Boivin, J. M. Marcotte et le représentant de "Tissus et Nouveautés."

Les minutes de l'assemblée du 11 mars sont lues et adoptées.

Proposé par M. A. Giroux, secondé par M. Thos. Oakes:

"Que M. L. H. Desjardins, marchand à Terrebonne, soit admis membre actif de la Société". Adopté.

Proposé par M. A. Giroux, secondé par M. A. Lefebvre:

"Que M. Henry P. Nightingale, représentant de "Tissus et Nouveautés" soit admis membre honoraire de la Société." Adopté.

M. le Président fait ensuite rapport qu'il a été collecté au profit d'un ancien marchand tombé malade une somme de \$116.75. Il donne lecture des lettres accusant la réception de ce montant et remerciant ceux qui ont bien voulu contribuer à ce fonds de secours.

M. J. O. Gareau aborde ensuite la question du colportage qui a été discutée en assemblée spéciale il y a peu de temps. Il a été décidé de demander aux échevins de Montréal de faire inclure dans les amendements à la Charte le pouvoir de supprimer totalement toute espèce de colportage. Le président ajoute qu'il a confiance que cette loi passera à Québec.

Relativement à la question de l'organisation d'une Fédération des Associations de commerçants de détail, M. Armand Giroux rapporte que toutes les branches principales du commerce de détail étaient représentées à l'assemblée qui a eu lieu le 13 avril au Monument National et qu'il a été décidé à cette séance: "Que les délégués des diverses associations sont d'avis que le temps est arrivé où la formation d'une Fédération indépendante des Associations de commerce de détail s'impose et qu'un comité soit nommé et qu'il soit chargé de préparer une constitution et de suggérer les meilleurs moyens à prendre pour arriver au but projeté."

"Les bureaux de direction de chaque association seront appelés à discuter respectivement la valeur du projet en question et à soumettre leurs vues au comité; ces deux résolutions ayant été adoptées à l'unanimité des voix.

M. A. Giroux ajoute qu'il est en faveur du projet de fé-

dération qui, selon lui, est susceptible de grandement améliorer la situation du commerce de détail.

Le Président lit des extraits de l'article publié dans "Tissus et Nouveautés" du mois d'avril, à la page 8, et intitulé "Association et Fédération des Marchands." L'article en question devrait être médité et lu par tous les marchands et sans doute il aurait pour effet de les sortir de l'apathie dans laquelle ils semblent se complaire.

Il est ensuite annoncé qu'à l'assemblée du Bureau de direction qui aura lieu le 13 mai, une lettre sera adressée à tous les marchands de nouveautés, les invitant à se réunir pour discuter la constitution et les règlements élaborés par les délégués de la Fédération des Commerçants Détailliers.

Une discussion s'engage ensuite relativement à la question de la fermeture à bonne heure; plusieurs suggestions sont faites.

M. Armand Giroux signale ensuite le mouvement qui a été fait dans le commerce de gros des marchandises sèches pour raccourcir les termes et diminuer les escomptes. Pour sa part, il trouve que la question de la réduction des escomptes est la plus importante et que l'Association des Marchands Détailliers devrait être tenue au courant de ce qui se fait dans ce sens.

Lecture est ensuite faite d'une lettre émanant du secrétaire de la section St-Jacques de la Société St-Jean-Baptiste, invitant la Société des Marchands à participer à la procession qui aura lieu le 24 juin.

Sur proposition de M. Armand Giroux et appuyé par M. Israel Cardin, il est décidé d'accepter ces invitations.

Il est ensuite décidé de remercier "Tissus et Nouveautés" pour les sacrifices qu'il s'impose; la Société apprécie hautement les efforts faits par ce journal pour seconder le travail de l'Association.

M. J. O. Gareau dit qu'il ne veut pas clore l'assemblée avant d'avoir parlé de l'Exposition qui doit avoir lieu à Montréal. Il estime que la Société devrait prendre une part active à ce projet qui, une fois réalisé, attirera des milliers de visiteurs à Montréal et dont tout le commerce profiterait.

Après une courte discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents, il est résolu:

"Qu'une lettre soit envoyée au comité de l'Exposition, témoignant que la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés de la Province de Québec voit d'un bon œil les efforts qui se font pour rétablir les expositions annuelles qui autrefois avaient lieu à Montréal et qu'elle sera heureuse de coopérer au succès de cette entreprise nationale qui serait d'un avantage inestimable pour la ville de Montréal."

Et l'assemblée s'ajourne,